

Collégiens landais : un accès à la restauration scolaire facilité par des aides

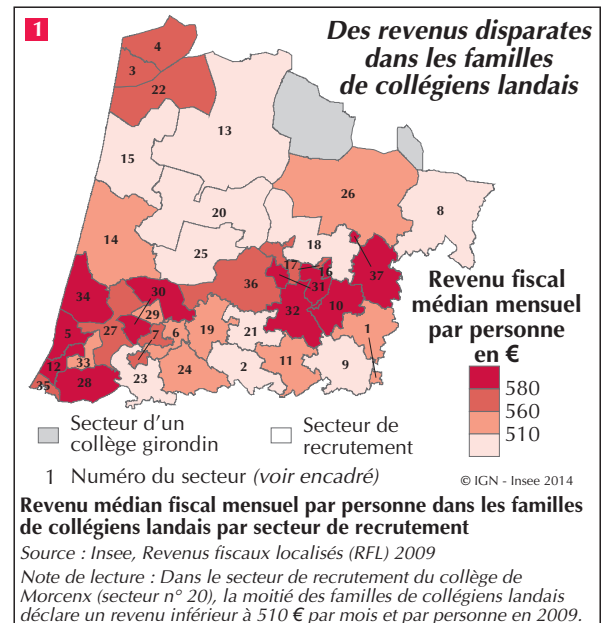
N° 220
JUIN 2014

En 2013, dans les Landes, 90 % des collégiens fréquentent le restaurant scolaire d'un des 37 collèges publics du département. Les disparités de revenus sont importantes parmi les familles de collégiens de chaque secteur ; elles le sont également entre les secteurs, selon les catégories sociodémographiques des familles. Le soutien apporté, notamment au travers des bourses départementales, permet d'atténuer en partie ces disparités en aidant les familles les plus en difficulté.

En 2013-2014, neuf collégiens landais sur dix du secteur public fréquentent le restaurant scolaire de leur établissement. Le taux de fréquentation varie néanmoins : respectivement de 68 % et 70 % dans les collèges de Parentis-en-Born et Jean Mermoz de Biscarrosse à 98 % dans les collèges de Pouillon et de Gabarret. Sur les 37 collèges publics landais, 10 ont un taux de fréquentation dépassant 95 %. La distance domicile - établissement explique en partie les différences de fréquentation : les restaurants des collèges Jean Mermoz de Biscarrosse et Victor Duruy de Mont-de-Marsan ainsi que ceux des collèges situés dans les communes de Parentis-en-Born, Saint-Pierre-du-Mont, Dax et Soustons, où les élèves habitent majoritairement à moins de huit kilomètres de leur établissement, font partie de ceux dont la fréquentation, bien que conséquente, est la moins importante.

Une disparité de revenus suivant les secteurs de recrutement

En 2009, le revenu fiscal médian mensuel par personne (cf. méthodologie) des familles de collégiens landais est compris entre 423 € et 715 € suivant le secteur de recrutement (figure 1).



Partenariat Conseil général des Landes, Rectorat et Insee

Dans un contexte général de difficultés économiques et sociales, et alors qu'une grande majorité des élèves scolarisés dans les 37 collèges publics landais sont demi-pensionnaires et que plus de 1,8 million de repas y sont servis chaque année, il est apparu intéressant d'analyser le dispositif de tarification en vigueur ainsi que les modalités de coût dégressif.

L'un des axes de la réflexion implique d'appréhender la diversité des situations des familles de collégiens sur l'ensemble des territoires landais.

Aussi, en cohérence avec la politique départementale de la jeunesse et le développement d'un Observatoire jeunesse, dont l'un des objectifs est de partager les analyses et les rendre accessibles au grand public, le Département a souhaité engager cette démarche dans le cadre d'un partenariat avec l'Insee et les services de l'Éducation nationale (Rectorat et Direction départementale).

Ce revenu, comme celui de très nombreuses familles avec enfants n'apportant pas de ressource, est mécaniquement plus faible que celui de l'ensemble des Landais qui s'établit à 1 008 €.

Des revenus les plus faibles dans les secteurs les moins densément peuplés

Les familles habitant dans les secteurs de recrutement à faible densité de population sont aussi celles ayant les plus faibles revenus. Ainsi, les familles de collégiens de Labouheyre, Morcenx, Geaune ou encore Rion-des-Landes ont un revenu médian inférieur à 510 € mensuels par personne. Au collègue Victor Duruy de Mont-de-Marsan, situé à proximité de la zone urbaine sensible (ZUS) du Peyrouat, 1 100 € séparent les revenus des 10 % des familles les moins aisées et des 10 % les plus aisées. Le secteur de recrutement du collègue de Labouheyre, avec un revenu fiscal de 423 € par mois et par personne, est le secteur le moins aisé et celui dont la densité de population est la plus faible du département.

Les caractéristiques des familles de ces secteurs sont fortes : deux parents sur trois sont employés ou ouvriers, la part de personnes pas ou peu diplômées (66 %) ou celle de chômeurs et d'inactifs (17 %) est plus importante

que dans le reste des familles de collégiens landais. De même, si la part des agriculteurs est faible parmi l'ensemble des familles de collégiens landais (3 %), elle est respectivement de 14 % et 18 % dans les secteurs de Mugron et de Gabarret.

Deux tiers de parents pas ou peu diplômés dans les secteurs aux revenus modestes

Les familles de collégiens des secteurs de recrutement aux revenus médians modestes, compris entre 510 € et 560 € mensuels par personne, sont composées aux deux tiers d'employés et d'ouvriers. Elles rassemblent également une part importante de personnes peu ou pas diplômées (63 %) et de chômeurs (8 %). Ces secteurs, tout autant présents sur le littoral que dans le périurbain ou le rural, mixent des secteurs à faible densité de population (moins de 20 habitants par km² pour ceux des collèges de Linxe et Roquefort) et à forte densité (plus de 200 habitants par km² dans ceux des collèges d'Albret à Dax ou Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax).

Certains collèges présentent également des caractéristiques propres. Ainsi, 37 % des familles du collège Jean Moulin de Saint-Paul-lès-Dax

sont monoparentales. En outre, plus d'une famille sur deux de ce secteur est locataire.

Familles des secteurs à revenus modérés : 43 % des personnes ont au moins le bac

Dans les familles de collégiens des secteurs aux revenus médians modérés, compris entre 560 € et 580 € par mois, 43 % des personnes ont au moins le bac. Les cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (45 %) y sont plus représentés que dans les familles aux revenus médians modestes. Mais c'est surtout la part de femmes ou hommes au foyer qui y est plus importante qu'ailleurs : un tiers de ces secteurs présente un taux d'hommes ou femmes au foyer supérieur à 7 %.

Restauration scolaire des collégiens landais

À l'occasion de l'Acte II de la décentralisation (2004), le Département des Landes s'est vu confier la compétence "restauration scolaire" des collèges publics.

En partenariat avec les établissements, la collectivité a consolidé l'organisation publique de la restauration scolaire et s'est engagée dans une démarche qualitative, renforçant le volet "hygiène et sécurité" et favorisant le recours aux produits de qualité et notamment ceux des circuits courts (produits labels, bio).

Sur le plan tarifaire, après avoir progressivement réduit les écarts de prix entre collèges pouvant initialement (avant que la compétence ne lui soit confiée) varier jusqu'à 40 %, le Département des Landes a adopté au 1^{er} janvier 2012 un tarif unique de référence, concrétisant une politique plus sociale et plus équitable pour tous les collégiens. Pour un forfait de 4 jours (2014) et avant aides éventuelles, ce tarif est de 2,66 € par repas (dont le coût est de 6 €).

Les aides aux familles des collégiens relèvent d'abord des politiques étatiques avec les bourses nationales. En 2012-2013, 636 000 euros ont ainsi été perçus par 3 600 élèves scolarisés dans les collèges publics landais. Le montant perçu dépend du revenu, du statut de l'élève et du nombre d'enfants à charge et s'échelonne entre 81 et 350 euros.

Par ailleurs, le fonds social géré par chaque collège permet d'apporter un soutien financier ponctuel.

Enfin, en cohérence avec son projet éducatif global, le Département a souhaité agir de manière complémentaire pour réduire la charge des familles, par des bourses départementales tenant compte des revenus et du nombre de personnes à charge. En 2012-2013, 384 000 euros ont ainsi bénéficié à près de 4 000 élèves scolarisés dans les collèges publics.

Méthodologie

Le champ de l'étude porte sur les familles landaises avec au moins un enfant entre 11 et 14 ans. Celles-ci représentent 16 % de la population totale des Landes et les adultes de ces familles sont à 83 % des actifs ayant un emploi. La moitié d'entre elles ont deux enfants. La personne de référence de la famille est âgée en moyenne de 44 ans.

Pour les besoins de l'étude, le revenu fiscal des familles de collégiens a été analysé. Le calcul a porté sur le quotient familial (QF) par personne. Ce dernier correspond au rapport entre le revenu fiscal de référence et le nombre de personnes du ménage.

Définitions

Les **déciles du quotient familial** (QF) décrivent la distribution de ce quotient par tranche de 10 %. En 2009, selon RFL, le premier décile du QF des familles de collégiens landais est de 160 € par mois et par personne. 10 % de ces familles ont donc un QF mensuel inférieur à 160 €, 90 % de ces familles ont un QF supérieur à 160 €.

Le **quotient familial médian** (556 € en 2009 selon RFL) partage les familles de collégiens en deux : 50 % d'entre eux ont un QF inférieur à 556 € par mois et par personne, 50 % d'entre eux ont un QF supérieur à cette valeur. C'est ce QF médian, nommé revenu médian fiscal mensuel, qui a servi de base à l'étude sur la répartition des revenus par secteur scolaire.

Le **taux d'effort brut** est le rapport entre le coût annuel de la restauration scolaire et le revenu fiscal annuel. Le **taux d'effort net** est le rapport entre le coût annuel de la restauration, après déduction des aides départementales accordées aux familles, et le revenu fiscal annuel.

Les 37 secteurs de recrutement landais

Le département des Landes est découpé en 37 secteurs scolaires, périmètres de recrutement des collèges. Chaque secteur correspond à un regroupement de plusieurs communes. Pour les communes de Biscarrosse, Dax, Saint-Paul-lès-Dax et Mont-de-Marsan, qui ont au moins 2 collèges sur leur territoire, les secteurs scolaires ont été reconstitués et approximés par regroupement d'IRIS (lots regroupés pour l'information statistique), chaque IRIS faisant partie d'un secteur de recrutement donné.

Ces secteurs définissent le collège d'affectation du collégien en fonction de sa commune de domicile. Des dérogations existent cependant, décidées par l'Éducation nationale. Dans les Landes, 21 % des collégiens bénéficient de cette dérogation. Les modifications d'affectation portent essentiellement vers des collèges limitrophes au secteur prévu, soit dans la même ville, soit dans le secteur de recrutement le plus proche.

À la rentrée 2013, 18 700 collégiens sont inscrits dans l'un des collèges privés ou publics du département. Parmi eux, 17 000 sont scolarisés dans un des 37 collèges publics.

| N° et libellé du secteur de recrutement | Nbre de collégiens | Taux de fréquentation de la restauration scolaire (%) | Distance moyenne collège-domicile (km) | Densité moyenne de pop. (hab/km ²) |
|---|--------------------|---|--|--|
| 1 - Aire-sur-l'Adour - Coll. Gaston Crampe | 407 | 90 | 4,6 | 37 |
| 2 - Amou - Coll. du Pays des Luys | 315 | 96 | 7,4 | 36 |
| 3 - Biscarrosse - Coll. Nelson Mandela | 363 | 92 | 0,9 | 76* |
| 4 - Biscarrosse - Coll. Jean Mermoz | 514 | 70 | 6,2 | 57* |
| 5 - Capbreton - Coll. Jean Rostand | 708 | 93 | 6,2 | 214 |
| 6 - Dax - Coll. d'Albret | 476 | 84 | 6,7 | 256* |
| 7 - Dax - Coll. Léon des Landes | 703 | 84 | 5,0 | 324* |
| 8 - Gabarret - Coll. Jules Ferry | 135 | 98 | 21,1 | 13 |
| 9 - Geaune - Coll. Pierre de Castelnau | 231 | 97 | 6,8 | 25 |
| 10 - Grenade-sur-l'Adour - Coll. Val d'Adour | 441 | 98 | 6,9 | 51 |
| 11 - Hagetmau - Coll. Jean-Marie Lonné | 504 | 94 | 9,4 | 41 |
| 12 - Labenne - Coll. départemental | 571 | 95 | 3,5 | 202 |
| 13 - Labouheyre - Coll. Félix Arnaudin | 365 | 87 | 12,8 | 12 |
| 14 - Linxe - Coll. Lucie Aubrac | 392 | 96 | 8,1 | 16 |
| 15 - Mimizan - Coll. Jacques Prévert | 550 | 90 | 6,0 | 35 |
| 16 - Mont-de-Marsan - Coll. Cel le Gaucher | 543 | 86 | 1,7 | 825* |
| 17 - Mont-de-Marsan - Coll. Jean Rostand | 457 | 89 | 4,8 | 306* |
| 18 - Mont-de-Marsan - Coll. Victor Duruy | 593 | 74 | 5,5 | 116* |
| 19 - Montfort-en-Chalosse - Coll. Serge Barranx | 548 | 89 | 19,6 | 62 |
| 20 - Morcenx - Coll. Henri Scognamiglio | 322 | 80 | 8,2 | 17 |
| 21 - Mugron - Coll. René Soubaigné | 238 | 90 | 7,6 | 43 |
| 22 - Parentis-en-Born - Coll. Antoine de St-Exupéry | 621 | 68 | 7,1 | 24 |
| 23 - Peyrehorade - Coll. du Pays d'Orthe | 531 | 96 | 5,7 | 61 |
| 24 - Pouillon - Coll. Rosa Parks | 435 | 98 | 7,2 | 49 |
| 25 - Rion-des-Landes - Coll. Marie Curie | 249 | 91 | 7,6 | 14 |
| 26 - Roquefort - Coll. George Sand | 387 | 94 | 10,3 | 20 |
| 27 - Saint-Geours-de-Maremne - Coll. Aimé Césaire | 443 | 97 | 6,8 | 68 |
| 28 - Saint-Martin-de-Seignanx - Coll. François Truffaut | 492 | 89 | 5,6 | 58 |
| 29 - Saint-Paul-lès-Dax - Coll. Jean Moulin | 511 | 83 | 4,2 | 211* |
| 30 - Saint-Paul-lès-Dax - Coll. Danielle Mitterrand | 476 | 96 | 10,2 | 75* |
| 31 - Saint-Pierre-du-Mont - Coll. Fernand Lubet Barbon | 645 | 84 | 7,8 | 139 |
| 32 - Saint-Sever - Coll. Cap de Gascogne | 486 | 92 | 4,4 | 46 |
| 33 - Saint-Vincent-de-Tyrosse - Coll. Jean-Claude Sescousse | 502 | 89 | 1,9 | 152 |
| 34 - Soustons - Coll. François Mitterrand | 498 | 81 | 4,0 | 108 |
| 35 - Tarnos - Coll. Langevin-Wallon | 558 | 93 | 0,6 | 449 |
| 36 - Tartas - Coll. Jean Rostand | 450 | 93 | 7,2 | 35 |
| 37 - Villeneuve-de-Marsan - Coll. Pierre Blanquie | 356 | 93 | 8,0 | 29 |
| Total | 17 016 | 89 | 7,0 | 116 |

Taux de fréquentation de la restauration scolaire, distance et densité moyenne par secteur

Sources : Insee, Recensement de la population 2009 ; Rectorat de Bordeaux, Base élèves académique 2013

* Secteurs comprenant des communes découpées à l'IRIS, la densité prise est celle de la commune entière

Ces secteurs sont situés sur le littoral nord (Biscarrosse et Parentis-en-Born) et à proximité des deux grandes agglomérations des Landes (Dax et Mont-de-Marsan).

Des familles plus aisées sur le littoral sud et autour de Dax et Mont-de-Marsan

Sur le littoral sud (Labenne, Capbreton ou encore Soustons) et autour des agglomérations se trouvent les familles de collégiens se situant dans la tranche de revenus médians la plus élevée, supérieure à 580 € par mois et par personne. Les cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires, ainsi que les diplômés universitaires du 1^{er} cycle y sont en proportion plus importants que dans les autres tranches de revenus.

C'est également dans ces secteurs que la part de propriétaires est la plus importante, notamment, avec plus de 80 % de propriétaires, dans les secteurs de recrutement des collèges de Saint-Martin-de-Seignanx et Danielle Mitterrand de Saint-Paul-lès-Dax.

Avec un revenu médian de 715 € mensuels par personne, les familles des élèves du collège Cel le Gaucher à Mont-de-Marsan appartiennent au secteur de recrutement le plus aisé.

Les bourses départementales atténuent le taux d'effort des familles à faibles revenus

Des bourses départementales d'études sont versées par le Conseil général aux familles résidant dans les Landes ayant des enfants d'âge scolaire (demi-pensionnaires ou internes) fréquentant des établissements du second degré reconnus par l'État. Ces aides sont déterminées en fonction des ressources de la famille et du nombre de personnes à charge. Pour l'année scolaire 2012-2013, le montant

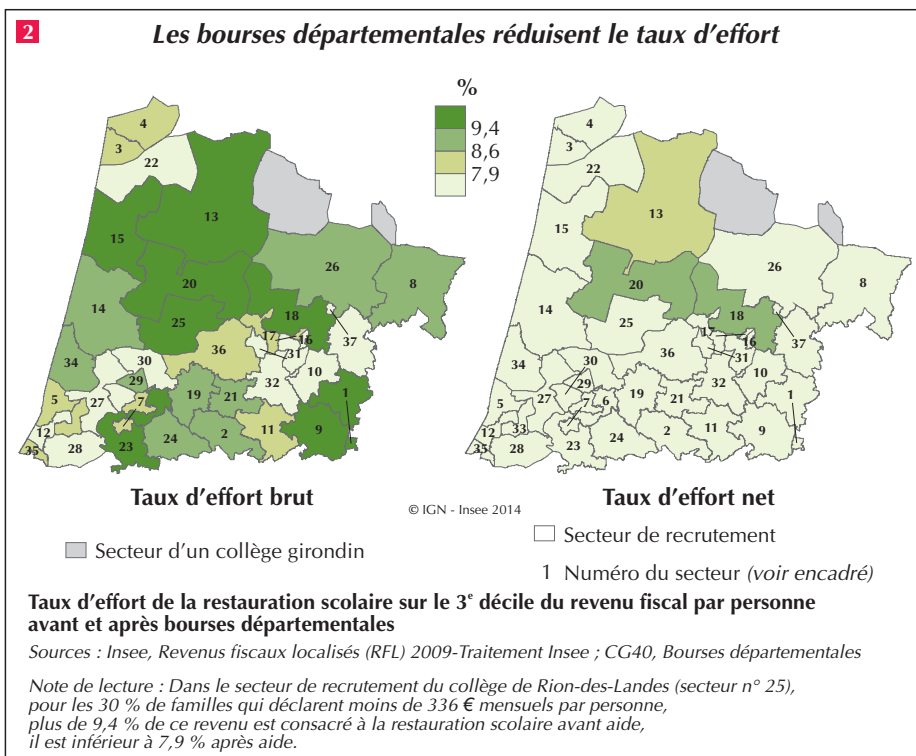
moyen de ces aides départementales, tous secteurs confondus, est d'environ 100 € annuels par collégien d'une famille bénéficiaire.

Ainsi, 23 % des collégiens landais bénéficient d'une bourse départementale. Les secteurs de recrutement ayant le pourcentage de

boursiers le plus élevé (supérieur à 30 %) se situent majoritairement dans les secteurs à faibles revenus.

Les aides permettent de réduire le taux d'effort (cf. méthodologie) des familles en matière de restauration scolaire (figure 2). Ainsi, pour 30 % des familles dont le revenu fiscal mensuel par personne est inférieur à 376 € au niveau départemental (entre 255 € et 540 € selon le secteur), l'écart de taux avant et après aides varie entre 2 et 4 points de pourcentage selon le secteur. Les secteurs à faibles revenus sont ceux qui en bénéficient le plus. Pour les familles du secteur du collège Victor Duruy par exemple, le taux d'effort passe en moyenne de 13 % avant aides à 9 % après.

La réduction est nettement plus sensible sur les 1^{ers} déciles de revenus, où l'écart de taux avant et après aides est plus grand (figure 3). Ainsi, les aides allègent de 6,6 points le taux d'effort des familles du 1^{er} décile de revenus.



3 Les aides réduisent le taux d'effort des familles à bas revenus

Unité : %

| Décile du quotient familial mensuel par personne | Taux d'effort brut moyen (avant bourses départementales) | Taux d'effort net moyen (après bourses départementales) |
|--|--|---|
| 1 ^{er} décile (160 €) | 22,4 | 15,8 |
| 2 ^e décile (281 €) | 11,7 | 8,3 |
| 3 ^e décile (376 €) | 8,7 | 6,3 |
| 4 ^e décile (466 €) | 7,0 | 5,2 |
| 5 ^e décile (556 €) | 5,9 | 4,3 |

Taux d'effort moyen départemental brut et net pour les 5 premiers déciles du quotient familial

Sources : Insee, RFL 2009-Traitement Insee ; CG40, Bourses départementales

Note de lecture : Pour les 10 % de familles qui déclarent moins de 160 € mensuels par personne, le taux d'effort moyen avant aide est de 22,4 % et passe à 15,8 % après aide.

**Céline GALINIER
 Kevin de BIASI**

POUR EN SAVOIR PLUS ...

- "Près de 20 000 collégiens attendus dans les Landes en 2020"
 Le Quatre Pages Insee Aquitaine n°219-juin 2014
- "Les Landes en bref - Édition 2013"
 Aquitaine e-publications n°08-septembre 2013



Directeur de la publication : **Jean-Michel Quellec**
 Rédacteur en chef : **Élisabeth Nadeau** - Secrétaire de rédaction : **Mireille Dalla-Longa**
 INSEE Aquitaine - 33, rue de Saget - 33076 Bordeaux cedex
 Tél. : 05 57 95 05 00 - Fax : 05 57 95 03 58 - Internet : www.insee.fr
 © Insee 2014 - n° ISSN 1283-6036 - Dépôt légal 2^e trimestre 2014
 Composition : Insee Aquitaine